



## Demande de numéro Harpège + compte professionnel (adresse mail univcotedazur)

Se rendre sur la page ci-dessous pour créer le compte professionnel :

<u>http://gestion.unice.fr/gestion/</u> Puis cliquer sur « demander une identité numérique » (en tant que personnel)

PS : Mentionner l'UFR concerné pour pouvoir obtenir la liste des laboratoires (un petit exemple cidessous)

Veillez à sélectionner la composante et le service dans lequel vous allez travailler.		
Votre demande sera validée par le chef du service que vous allez sélectionner, en cas de choix erroné, votre demande sera probablement rejetée.		
<u> </u>		
Composante (*) Choississez la composante de l'UCA à la quelle vous êtes affecté(e)	UFR Sciences	~
Service/Laboratoire (*) si le service ou le laboratoire n'apparait pas après avoir sélectionné une composante, validez le formulaire pour afficher la liste	Laboratoire Informatique Signaux et Systeme de Sophia-Antipolis (I3S/CNRS UM	~
Téléphone dans les locaux de l'université format: xx xx xx xx xx si vous le connaissez/en disposez		
<u> </u>		
Message Vous devez laisser dans ce message les informations nécessaires au chef du service/département/laboratoire pour valider votre demande. En l'absence de message, votre demande risque d'etre rejetée		///
(*) champs obligatoires		
ENVOYER		

Azur - D.C.L. - nov 2021

## Consultation des fiches de paie

Les doctorants peuvent consulter leurs fiches de paie en ligne sur l'ENT : « Mes infos », « Bulletins de salaire », cliquer ensuite sur : <u>https://ensap.gouv.fr</u>, et si le compte n'a pas encore été créé il faut cliquer sur « Créer mon espace numérique sécurisé ».

PS : Concernant l'ENSAP : les agents doivent avoir un numéro de sécurité sociale définitif sinon ils ne pourront pas accéder à leurs bulletins de salaire.

Process avec le numéro INSEE provisoire :

- Avec un numéro INSEE provisoire, l'agent doit faire une demande à la DRH pour obtenir son bulletin de salaire
- 2) Dès que l'agent obtient son numéro de sécurité sociale définitif : il doit l'adresser au service RH par l'intermédiaire de la MED via un mail pour que le service RH puisse le saisir en paie ainsi il apparaîtra sur son bulletin de salaire qui sera consultable sur le site de l'ENSAP